



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/018

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE
FINANCEMENT DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA
MAISON DES SERVICES AU PUBLIC**

Envoyé en préfecture le 03/04/2019
Reçu en préfecture le 03/04/2019
Affiché le
ID : 033-243301264-20190326-2019_018-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 23

Date de convocation : 18 mars 2019

Date d'affichage de la convocation au siège : 18 mars 2019

Le 26 mars de l'année deux mille dix-neuf à 18h30

à Martillac – Technopole Montesquieu
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	Mme CHENNA
BLANQUE Thierry	E	M. DARBO	LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	A	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	E	M. BOS
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BENCTEUX Laure	P	
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	E	Mme OHRENSSTEIN- DUFRANC	DEBACHY Maryse	E	M. CLEMENT
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	A				

Sur proposition de Monsieur le Président, Mme Chenna est élu(e) secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/018

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC

Envoyé en préfecture le 03/04/2019
Reçu en préfecture le 03/04/2019
Affiché le 
ID : 033-243301264-20190326-2019_018-DE

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, et notamment son article 3-2-5 portant sur la création et la gestion de la MSAP,

Vu la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010,

Vu la circulaire du 28 décembre 2018 du préfet de la Nouvelle Aquitaine relative au dispositif de dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,

Vu le CGCT et notamment ses articles L2334-32 à L2334-39, et R2334-19 à 2334-35,

Vu le Règlement d'intervention annexé au Budget Primitif du Budget Principal 2019 du Département de la Gironde, voté le 17 décembre 2018,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

La Communauté de Commune s'est lancée dans la mise en place d'une maison des services au public il y a deux ans.

Ce service a déménagé en début d'année 2019 pour être installé sur la Commune de Léognan au plus proche des usagers. La MSAP rejoint un local mutualisé situé au sein de la Maison des associations et qui centralise de nombreux autres services tels que le service solidarité et le PLIE des Graves.

Afin d'accueillir au mieux le public, les locaux seront aménagés aux normes d'accessibilité : parkings, cheminements, comptoir d'accueil adaptés ainsi qu'installation d'un élévateur. Un équipement informatique particulier sera mis en place, permettant aux usagers éloignés du siège de la MSAP de contacter le service via des bornes installées au sein des Mairies du territoire qui le souhaitent.

Le coût total du projet s'élève à 98 112 € HT.

L'Etat déploie des aides aux collectivités qui permettraient de financer le projet grâce au dispositif DETR, Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Le montant de l'aide est plafonné à 25 % d'un montant de travaux maximum de 500 000 € HT. La CCM pourrait ainsi bénéficier d'une aide de 24 528 € pour le financement du projet.

De plus, le Département développe un dispositif d'aide au « développement des Maisons de services au public » qui permettrait d'obtenir une subvention plafonnée à 35 % d'un montant maximum de 1 000 000 € HT. Le coefficient départemental de solidarité (CDS) sera ensuite déduit du montant de la subvention, il est de 0,86 pour la CCM. Ainsi, la collectivité pourrait percevoir une aide supplémentaire de 26 859 €.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/018

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE
FINANCEMENT DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA
MAISON DES SERVICES AU PUBLIC**

Envoyé en préfecture le 03/04/2019
Reçu en préfecture le 03/04/2019
Affiché le
ID : 033-243301264-20190326-2019_018-DE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président, à solliciter l'État ainsi que le Département pour obtenir des financements pour le projet d'aménagement de la Maison des services au public,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de cette délibération.

Fait à Martillac, le 26 mars 2019

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement